



Cellule de coordination avec le milieu communautaire

10 novembre 2020_21^e conférence téléphonique

Synthèse des informations transmises et des échanges entre les organismes communautaires, le Service régional des activités communautaires et de l’itinérance et la Direction régionale de santé publique.

Sujets	
Mot de bienvenue	
Lecture et adoption de l’ordre du jour	<p>2 points supplémentaires sont proposés à l’ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi concernant les surdoses <p>Le phénomène de surdoses est très préoccupant. Il y a un besoin d’identifier qui est l’interlocuteur en la matière à la DRSP et au service régional. En 2017 il y avait à la DRSP un comité de vigie des surdoses auquel participaient les groupes communautaires, qui a depuis été mis sur la glace. Ce comité va-t-il reprendre ses activités?</p> <p><i>C’est un enjeu qui relève davantage de la DRSP, un suivi sera fait pour identifier la personne désignée et vérifier pour le comité.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi concernant les mesures de financement de santé publique <p>Une mise à jour quant à l’ensemble des mesures de santé publique est souhaitée, quel est le portrait, où en sommes-nous?</p> <p><i>Un tableau regroupant tous les organismes financés pour l’année courante par les mesures du secteur Environnement urbain et saines habitudes de vie sera préparé, et un suivi sera fait auprès des autres services. Une rencontre sera organisée d’ici Noël.</i></p>
Situation épidémiologique à Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • De façon générale un plateau du nombre de nouveaux cas semble se maintenir depuis les dernières semaines, bien qu’une augmentation soit observée à Montréal et dans l’ensemble du Québec depuis les derniers jours. • Le taux de reproductivité a grandement augmenté dans les quartiers chauds.

<p>Guide pour le maintien et l'adaptation des activités et des services offerts par les Organismes communautaires (MSSS)</p>	<p>Questions/commentaires des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, le document est assez clair • Du contenu est parfois répétitif d'une catégorie à l'autre • La façon de catégoriser les organismes est parfois discutable • Cette version en est-elle une définitive, ou sera-t-elle appelée à se modifier éventuellement? Car il y a la mention sur la page couverture « version évolutive » <i>Le document sera appelé à changer selon l'évolution de la situation épidémiologique</i> • Il faut porter attention à la cohérence avec les avis publiés par la DRSP • Un OBNL d'habitation offrant des exercices pour prévenir le déconditionnement se demandait dans quelle catégorie il se classait. <i>Se classe dans la catégorie « organismes offrant un milieu de vie »</i>
<p>Recommandations intérimaires au palier 4 – Modification pour les AGA</p>	<p>Questions/commentaires des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'avis de la DRSP, on recommande un nombre maximal de 25 personnes pour une AGA en présentiel. Dans le guide du MSSS, la recommandation de reporter les activités en personne se maintient. Même si au final la décision de faire ou pas l'AGA en personne repose entre les mains de l'organisme, cela peut possiblement créer des conflits à l'interne quant aux différentes directives en vigueur. <i>Le nombre maximal de 25 personnes en présentiel n'est pas une limite indiquée dans les décrets gouvernementaux, mais bien une recommandation régionale de la DRSP.</i> • L'expression « reporter à un autre palier d'alerte » (1ere puce, 1ere page) réfère-t-elle à l'aspect temporel ou géographique? Géographique dans le sens de tenir l'AGA dans une région qui n'est pas au palier rouge. <i>Cela renvoie à l'aspect temporel, quand la région de Montréal ne sera plus au palier rouge.</i> • Les groupes reçoivent beaucoup de documents à la fois de la DRSP et du MSSS. Il devient difficile de s'y retrouver : quelles directives se maintiennent en vigueur et quelles directives s'annulent au fil des nouveaux documents? Cela serait aidant s'il y avait des indications et références précises quant aux documents précédents, s'ils sont toujours valides ou non. Par exemple, la police sait-elle que l'avis de la DRSP apporte une nuance quant aux activités de loisirs? Par exemple en ce qui concerne l'activité physique, qui peut avoir lieu si elle a un objectif clair d'éviter le déconditionnement. La police reçoit-elle tous les documents? Les groupes peuvent-ils avoir un document de la DRSP à montrer aux policiers? <i>Un ménage sera fait dans les documents et la façon de les présenter sera améliorée. Une différence plus claire sera faite entre une recommandation et une obligation, et les documents valides seront mieux distingués des documents qui ne sont plus valides. Un suivi sera fait auprès du SPVM quant à leur connaissance des documents. La DRSP ne fait pas de document d'attestation à montrer aux policiers.</i> • La recommandation quant au port du masque diffère entre la DRSP et la CNESST : la DRSP précise que le masque réutilisable est permis pour les employés du milieu communautaire, la CNESST mentionne que seul le masque de procédure doit être utilisé.

	<p><i>C'est la directive de la CNESST qui s'applique, pour tous les travailleurs. Les documents de la DRSP seront modifiés ou invalidés pour être en cohérence avec la CNESST.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les groupes sont inquiets en qui concerne des questions d'assurance, de possibilité de poursuites, d'amendes, dans le contexte où les directives sont changeantes et où les groupes et le SPVM ont une marge de manœuvre quant à l'application de celles-ci.
Équipements de protection individualisés (EPI)	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe régionale de soutien à la distribution des EPI aux organismes communautaires est en pleine préparation de la distribution des EPI pour le période des fêtes. Un sondage a été mis en ligne du 5 novembre au 13 novembre pour connaître les organismes qui seront ouverts et qui auront besoin d'ÉPI entre le 21 décembre et le 8 janvier. Suite à l'analyse des résultats, nous vous reviendrons avec les précisions concernant la distribution. • On est en pleine préparation des trousse d'urgence pour les organismes communautaires. Les organismes qui offrent de l'hébergement sont priorisés. On vise la distribution de ces trousse, les 20 et 27 novembre. • En juillet dernier, la table des PDGA a transmis une lettre au MSSS visant à rendre les organismes communautaires autonomes pour l'approvisionnement en EPI. Le MSSS encourage les distributions centralisées comme celle mise en place par le CCSMTL pour la région de Montréal. <p>Pour toutes questions relatives aux ÉPI, nous vous invitons à les transmettre à l'adresse de courriel suivante: soutien.epi-oc.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca</p>
Suivi des rencontres précédentes	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations concernant les brigades des CIUSSS seront transmises lors de la prochaine rencontre. Chaque CIUSSS a son offre territoriale. Toutes les offres de brigades seront transmises aux organismes. L'offre du CIUSSS du Nord-de-l'Île est rendue disponible aux participants durant la rencontre. Le document sera envoyé avec le bulletin. • Il n'y a pas de nouvelles en ce qui concerne le SIDEPE, une relance sera faite auprès du service concerné. • Un suivi sera fait auprès de la Direction de la DRSP concernant les amendes données par le SPVM aux travailleurs communautaires dans le cadre de leur travail.
Questions des participants	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune question
Prochaine rencontre	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 17 novembre, 15h15 à 16h

20201112_préparé par Florence Déplanche, Direction régionale de santé publique, en collaboration avec le Service régional des activités communautaires et de l'itinérance/Direction des services généraux et partenariats urbains au CCSMTL